

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ANNOIX	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'Agglomération Bourges Plus 23 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
ANNOIX	I4	- réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Mazières – Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
ANNOIX	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
ANNOIX	PT3	Câble RG 18106	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ANNOIX	PT3	Câble RG 18107	Articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ANNOIX	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage- articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile Arrêté ministériel du 23 août 1973	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
ANNOIX	T5	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Arrêté ministériel du 23 août 1973 dégagement- articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
ANNOIX	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
ARCAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'Agglomération Bourges Plus 23 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
ARCAY	I4	- Réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 ave de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
ARCAY	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 kV N°1 Buis (les) – Marmagne – Mazières	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
ARCAY	PT2	Liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine - Aéroport zone spéciale de dégagement l =200 m	Décret du 10 janvier 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
ARCAY	PT3	Câble FO 0228	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
ARCAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aéroport. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
BERRY-BOUY	A4	l'Yèvre	- décret du 12 avril 1952	D.D.T 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BERRY-BOUY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'agglomération de Bourges Plus 23 boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BERRY-BOUY	I4	- réseaux de transports : * Liaison 90 kv N°2 Marmagne – Saint Doulchard, Liaison.	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BERRY-BOUY	I4	- réseaux de transports : * Liaison 225 Kv N°1 Marmagne-ST-Cyr-en-Val	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BERRY-BOUY	I4	- réseaux de transports : * Liaison 400 Kv N°1 Marmagne-Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BERRY-BOUY	I4	- réseaux de transports : * Liaison 400 kv N°2 Marmagne-Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BERRY-BOUY	I4	- réseaux de transports : * Liaison 90 Kv N°1 Allouis-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BERRY-BOUY	I4	- réseaux de transports : * Liaison 90 kv N°1 Marmagne – Mehun sur Yèvre	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BERRY-BOUY	I4	- réseaux de transports : * Liaison 90 kv N°1 Marmagne – Saint Doulchard	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BERRY-BOUY	I4	- réseaux de transports : * Liaison 90 Kv N°1 Marmagne-St-Germain-du-Puy	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BERRY-BOUY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
BERRY-BOUY	I4	- réseaux de transports : * Liaison 90 Kv N°1 Marmagne-Vierzon	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BERRY-BOUY	I4	- réseaux de transports : * Liaison 90 kv N°2 Chagnot-Marmagne-Vierzon	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BERRY-BOUY	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI de l'Yèvre à l'aval de Bourges)	arrêté préfectoral le 24 octobre 2008	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BERRY-BOUY	PT3	Câble FO 02 404	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BERRY-BOUY	PT3	Câble RG 18047	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BERRY-BOUY	PT3	Câble GD 72.01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BERRY-BOUY	PT3	Câble FO 18701	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BERRY-BOUY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
BOURGES	A4	L'Auron arrêté du 21/08/1963	Code de l'environnement : articles L 215-4, L 215-5 et L 211-7 relatifs aux passages des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans les lits des cours d'eau non domaniaux	D.D.T 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	A4	L'Yèvre arrêté du 11/03/1966 arrêté du 08/02/1967	Code de l'environnement : articles L 215-4, L 215-5 et L 211-7 relatifs aux passages des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans les lits des cours d'eau non domaniaux	D.D.T 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BOURGES	A4	Le Moulon arrêté du 11/03/1966	Code de l'environnement : articles L 215-4, L 215-5 et L 211-7 relatifs aux passages des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans les lits des cours d'eau non domaniaux	D.D.T 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BOURGES	A4	Ruisseau de l'Etourneau, confluent de la rivière d'Auron arrêté du 21/08/1963	Code de l'environnement : articles L 215-4, L 215-5 et L 211-7 relatifs aux passages des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans les lits des cours d'eau non domaniaux	D.D.T 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
BOURGES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'agglomération de Bourges Plus 23 boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
BOURGES	AC1	- 7 et 9 rue du Docteur Témoïn * Hôtel de Bengy inscription partielle inscription le 04/10/2004 Les façades et les toitures, l'escalier en pierre, le puits intérieur, les sols de la cour et du jardin.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- Détruit. Porte et puits démontés. * Manoir du Gué-aux-Dames inscription partielle inscription le 22/03/1930 La porte datée de 1612 et le puits de l'Enclos de Tivoli : inscription par arrêté du 22 mars 1930.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- place Clamecy ; rue des Trois Bourses ; rue du Four au Roi ; rue des Arènes * Eglise Saint-Pierre-le-Guillard classement le 09/12/1929 Eglise Saint-Pierre-le-Guillard : classement par arrêté du 9 décembre 1929.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 2 place Clamecy * Maison des Trousseau inscription le 28/07/1975 Maison dite des Trousseau : inscription par arrêté du 28 juillet 1975.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- Quatre-Vents (les) *Domaine des Quatre-Vents inscription partielle inscription le 11/03/1987 Puits à manège, y compris le puits, l'auge en pierre et les éléments mécaniques subsistants : inscription par arrêté du 11 mars 1987.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- rue Carolus ; 7 anciennement rue de Dun rue Bourdaloue ; rue Jean Baffier * Abbaye Saint-Aoustrégésile dite "du Château". protection mixte classement le 10/02/1992 Porte romane située 1, rue Carolus : classement par arrêté du 10 février 1992. classement le 20/12/1956 Crypte gallo-romaine de Sainte-Blandine : classement par arrêté du 20 décembre 1956. inscription le 19/02/1926 Carré du transept et cave voûtée : inscription par arrêté du 19 février 1926. inscription le 21/12/1989 Façade sud et escalier extérieur de la maison du Château : inscription par arrêté du 21 décembre 1989.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 77 rue Bourbonnoux ; rue des Juifs * Maison Guérin, 77 rue Bourbonnoux. inscription partielle inscription le 06/03/1950 Façades et toiture : inscription par arrêté du 6 mars 1950.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 52 rue Bourbonnoux * Maison, 52, rue Bourbonnoux inscription partielle inscription le 17/04/1931 Parties en bois sculpté de la façade : inscription par arrêté du 17 avril 1931.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 50 rue Bourbonnoux * Maison de Bienaymé Georges classement partiel classement le 25/06/1928 Façade sur cour, y compris les six fragments de trumeau qui en ont été déposés : classement par arrêté du 25 juin 1928.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 24 rue Bourbonnoux * Maison, 24, rue Bourbonnoux; inscription partielle inscription le 06/03/1950 Façade du rez-de-chaussée : inscription par arrêté du 6 mars 1950.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 5 7 9 rue Edouard Branly * Collège des Jésuites inscription partielle inscription le 17/06/2004 Corps d'entrée (aile sud) : façades et toitures, passage d'entrée, caves ; grand corps de bâtiment est : façades et toitures, terrasse bordant sa façade postérieure, à l'intérieur, au rez-de-chaussée : les salles voûtées d'arêtes et celles voûtées en berceau, le vestibule, le grand escalier de pierre, les caves ; corps de bâtiment nord : façades et toitures, à l'intérieur, au rez-de-chaussée : le vestibule et les salles voûtées ; à l'étage : la chapelle, l'escalier, les caves ; en totalité, le grand bâtiment sur la rue Edouard Branly, construit en 1803-1804, pour abriter la salle des exercices et les dortoirs du lycée impérial ; le sol des cours : inscription par arrêté du 17 juin 2004.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 8 rue des Arènes ; rue Paul-Duplan ; rue du Marché * Couvent des Ursulines protection mixte classement le 03/02/1995 Eglise, en totalité, y compris sa partie souterraine, et le choeur des religieuses, en totalité : classement par arrêté du 3 février 1995. inscription le 06/07/1992 Jardin, actuel jardin public, y compris ses murs, rue Paul-Duplan et rue du Marché : inscription par arrêté du 6 juillet 1992.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 25 et 25 Bis rue d'Auron ; 1 rue Fernault * Maison de Bernard Pastoureau. inscription partielle inscription le 17/06/2004 Façades et toitures ; escalier intérieur, en vis ; caves (cad. IO 362) : inscription par arrêté du 17 juin 2004.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 17 rue Bourbonnoux * Maison, 17, rue Bourbonnoux; inscription partielle inscription le 06/03/1950 Façade et toiture : inscription par arrêté du 6 mars 1950.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 33 rue Gambon * Maison, 33, rue Gambon inscription partielle inscription le 01/05/1933 Façade et toiture : inscription par arrêté du 1er mai 1933.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 35 rue Gambon ; rue des Trois Pommes *Maison, 35, rue Gambon inscription partielle inscription le 06/06/1933 Façade : inscription par arrêté du 6 juin 1933.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 15 17 rue Gambon * Maison, dite "de la Reine Blanche" classement partiel classement le 22/05/1911 Façade : classement par arrêté du 22 mai 1911.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 11 place Gordaine * Maison Houet, dite "aux Raisins" classement le 21/02/1914 Maison du 15e siècle : classement par arrêté du 21 février 1914.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 10 rue des Beaux-Arts * Hôtel Colladon inscription le 17/02/1928 Maison Colladon : inscription par arrêté du 17 février 1928.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 1 rue Bourbonnoux ; 2 place Gordaine * Maison, 1, rue Bourbonnoux classement partiel classement le 27/02/1928 Façades et toitures : classement par arrêté du 27 février 1928.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 22 rue Joyeuse * Hôtel classement partiel classement le 23/02/1961 Ensemble des façades et toitures; chambre du premier étage comportant une décoration Louis XV : classement par arrêté du 23 février 1961.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 3 rue Bourbonnoux * Maison, 3, rue Bourbonnoux inscription partielle inscription le 10/01/1928 Façade et toiture sur rue : inscription par arrêté du 10 janvier 1928.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 5 rue Bourbonnoux * Maison, 5, rue Bourbonnoux inscription partielle inscription le 10/01/1928 Façade et toiture sur rue; puits dans la cour : inscription par arrêté du 10 janvier 1928.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 7 anciennement Four (rue du) rue Louis-Pauliat *Hôtel Chambetin inscription partielle inscription le 17/02/1928 Façade sur cour : inscription par arrêté du 17 février 1928.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	6 rue Bourbonnoux ; 5 rue de Hôtel-Lallemant * Hôtel Lallemant : Classement le 31/12/1840 Hôtel Lallemant : classement par liste de 1840.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 29 rue Moyenne ; rue Michel de Bourges 1 *Hôtel des Postes inscription partielle inscription le 28/09/2004 Façades et toitures ; les deux cages d'escalier du bâtiment de la recette principale, l'un sur la façade nord donnant sur la rue de la monnaie et l'autre à l'extrémité sud-est de l'aile sur le square ; square attenant : inscription par arrêté du 28 septembre 2004.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 4 rue des Arènes * Hôtel Cujas classement le 31/12/1862 Hôtel Cujas : classement par liste de 1862.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 1 rue des Arènes ; place Planchat ; 23 rue du Commerce * Maison, 1, rue des Arènes inscription partielle inscription le 16/02/1968 Façades et toitures : inscription par arrêté du 16 février 1968.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- boulevard Lamarck *Enceinte dite "de Philippe-Auguste". inscription partielle inscription le 24/12/1980 Tour à poudre : façades et toitures ainsi que l'escalier extérieur : inscription par arrêté du 24 décembre 1980.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 13 rue Pellevoysin *Maison, 13, rue Pellevoysin inscription partielle inscription le 17/04/1931 Façade et toiture : inscription par arrêté du 17 avril 1931.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 22 rue Ranchot *Observatoire de l'abbé Moreux inscription le 20/07/2010 En totalité.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	Ensemble cathédral classement le 07/06/1921 Vieil arc situé entre la maison Charrault, sise au chevet de la cathédrale de Bourges (Cher) et la maison suivante, à l'extrémité du passage : classement par arrêté du 7 juin 1921. classement le 07/06/1921 Vieil arc situé entre la maison Charrault, sise au chevet de la cathédrale de Bourges (Cher) et la maison suivante, à l'extrémité du passage : classement par arrêté du 7 juin 1921. classement le 31/12/1862 Cathédrale Saint-Etienne : classement par liste de 1862.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 4 avenue du 95ème de Ligne *Hôtel de Charles de Chouys inscription partielle inscription le 01/05/1933 Portail d'entrée et façades sur cour : inscription par arrêté du 1er mai 1933.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	Moulin à eau de la Chappe avec ses ouvrages hydrauliques, le tout établi sur l'Auron, inscription par arrêté préfectoral du 09/02/2022	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	<p>- place André Malraux ; 9 rue Molière ; avenue Eugène Brisson ; rue Moyenne ; rue des Trois-Maillets ; rue des Hémerettes ; rue Bourbonnoux</p> <p>* Enceinte gallo-romaine protection mixte classement le 01/12/1964</p> <p>Vestiges de l'ancienne enceinte gallo-romaine situés sous la cave du presbytère de la cathédrale rue des Trois-Maillets et sous le domicile de M. l'Archiprêtre 9, rue Molière : classement par arrêté du 1er décembre 1964. classement le 12/07/1886</p> <p>Fragment de rempart gallo-romain encastré dans le mur de clôture de la caserne Condé : classement par arrêté du 12 juillet 1886. classement le 22/07/1914</p> <p>Presbytère de la cathédrale, rue des Trois-Maillets et 9, rue Molière : tour gallo-romaine ; courtine qui reliait cette tour à la tour voisine ; pignon d'une grande salle percé de trois baies plein cintre surmontées de corbeaux sculptés : classement par arrêté du 22 juillet 1914. classement le 30/11/1935</p> <p>Ancienne chapelle Notre-Dame-de-Salles ; chapiteau et ruines de la tour gallo-romaine formant le soubassement du mur de l'abside, dans le jardin de l'Archevêché : classement par arrêté du 30 novembre 1935. inscription le 07/02/1996</p> <p>Courtine située au flanc nord de la cathédrale, en totalité ; courtine située au revers de l'Hôtel-de-Ville, en totalité, adjonctions postérieures comprises : inscription par arrêté du 7 février 1996.</p>	<p>Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)</p> <p>- concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine</p>	<p>UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex</p>	
BOURGES	AC1	<p>- rue du 95ème de Ligne</p> <p>* Collégiale Saint-Ursin classement partiel classement le 31/12/1840</p> <p>Porte, dite aussi portail Saint-Ursin, dite aussi porte Saint-Ours : classement par liste de 1840.</p>	<p>Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)</p> <p>- concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine</p>	<p>UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex</p>	
BOURGES	AC1	<p>-Verdun (carrefour de boulevard de la République</p> <p>*Jardin des Prés-Fichaux inscription le 19/11/1990</p> <p>Jardin des Prés-Fichaux, en totalité, y compris la clôture, les fabriques ou assimilés, les ornements et la statuaire conçus en même temps que lui : inscription par arrêté du 19 novembre 1990.</p>	<p>Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)</p> <p>- concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine</p>	<p>UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex</p>	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 4 cours Sylvain-Pichonnat *Maison, 4, cour Sylvain Pichonnat inscription partielle inscription le 29/12/1978 Façade et toiture de la maison à pans de bois donnant sur la cour Sylvain Pichonnat (anciennement N° 4) et dépendant actuellement de l'immeuble situé 91, rue Edouard Vaillant : inscription par arrêté du 29 décembre 1978.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 6 avenue du 95ème de Ligne *Couvent de l'Annonciade inscription inscription le 07/08/2015 Parties bâties et terrain d'assiette du couvent de Notre-Dame de l'Annonciade, tels que représentés en rouge sur le plan annexé, figurant au cadastre section IO, sur les parcelles numéros 332 et 547.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 14-16 rue Voltaire ; 11 rue Neuve-des-Bouchers * Maisons, 14 et 16, rue Voltaire, et 9, rue Neuve des Bouchers, abritant l'ancien décor de marbre de l'église Saint-Pierre-le-Marché (actuelle église Notre-Dame) inscription partielle inscription le 13/12/2007 Décor de marbre de l'église Saint-Pierre-le-Marché de Bourges (actuelle église Notre-Dame), remonté dans le jardin de la maison sise 14, rue Voltaire ; le kiosque qui l'abrite, sis 14, rue Voltaire ; les deux pavillons qui épaulent le kiosque, sis 16, rue Voltaire, et 11, rue Neuve-des-Bouchers	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- chemin des Vignes de Chappe ; Chappe * Château de Chappe inscription partielle inscription le 31/07/2008 - Façades et toitures du château composé du corps de logis principal, du pavillon et de la grange qui lui sont accolés, des ailes des communs, des tours d'angle, du mur de clôture avec la porte d'entrée, et situé sur la parcelle BX 325, - la cour (BX 325), - la terrasse à l'arrière du château, située sur la parcelle BX 85, - la chapelle située sur la parcelle BX 85, - l'abri du bélier hydraulique situé sur la parcelle BX 83, - le jardin situé à l'arrière du château, sur les parcelles BX 83 et BX 85, - les fossés situés sur les parcelles BX 83 et BX 87.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- rue de la Vernusse *Château de Lazenay classement partiel classement le 10/02/1994 Corps de porche, en totalité, et logis attenant, en totalité ; vestiges des fossés : classement par arrêté du 10 février 1994, modifié par l'arrêté du 19 mai 1994.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 57 59 61 rue de Vauvert *Internat du lycée de Jeunes Filles inscription partielle inscription le 28/06/2001 Façades, terrasses, roseraies : inscription par arrêté du 28 juin 2001.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- rue Taillegrain ; avenue Pierre Semard *Hôpital général inscription partielle inscription le 27/06/2004 Façades et toitures des pavillons Ventadour et Barjon du 17e siècle. Façades et toitures de la chapelle Saint-Roch de Jean Lejuge du 17e siècle; Portail d'entrée de l'hôpital du 17e siècle; Façades et toitures de la grande aile du 18e siècle de l'hôpital entre les pavillons Ventadour et Barjon; Façades et toitures du pavillon Fernaut de 1892.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 1 rue de Séraucourt ; place André-Malraux *Salle des fêtes et école de musique inscription partielle inscription le 12/08/1994 Façades (à l'exception des constructions adventices) et toitures, escalier situé dans la cour de l'école de musique, hall de la salle des fêtes (Cad. 1989 IK 515) : inscription par arrêté du 12 août 1994	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- place Séraucourt *Château d'eau inscription le 29/10/1975 Château d'eau : inscription par arrêté du 29 octobre 1975.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 12 impasse Saint-Martin ; 2 boulevard Auger ; 8 place Malus. *Prieuré de Saint-Martin-des-Champs classement partiel classement le 22/03/1991 Eglise : classement par arrêté du 22 mars 1991.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- place Saint-Bonnet ; rue Neuve des Bouchers ; boulevard Georges Clémenceau * Eglise Saint-Bonnet classement le 10/06/1910 Eglise Saint-Bonnet : classement par arrêté du 10 juin 1910.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- place Saint-Bonnet ; 2 rue Voltaire * Abbaye de Saint-Laurent classement partiel classement le 15/11/1913 Maison de la chanoinesse des Bénédictines de Saint-Laurent, contiguë à l'église Saint-Bonnet.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- boulevard de la République ; rue Parmentier *Halle Saint-Bonnet inscription partielle inscription le 17/02/1987 Façades, toitures et structure (cad. 1989 HV 166) : inscription par arrêté du 17 février 1987.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 6 rue Porte-Jaune ; 9 rue de la Monnaie *Hôtel Bastard inscription partielle inscription le 06/03/1959 Façades et toitures : inscription par arrêté du 6 mars 1959.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- rue de la Poëlerie *Maison, 1, rue de la Poëlerie inscription partielle inscription le 17/04/1931 Façade et toiture : inscription par arrêté du 17 avril 1931.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 2 place Planchat * Magasin "Aux Dames de France" inscription partielle inscription le 07/04/2005 Les façades et les toitures de l'ancien grand magasin "Aux Dames de France" (cad. 2004 IN 592) : inscription par arrêté du 07 avril 2005	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 15 rue Pellevoysin * Maisons (2) sises Place de la Barre, à l'angle de la rue Pellevoisin et de la rue Cambournac inscription partielle inscription le 17/04/1931 Façades et toitures des deux maisons sises Place de la Barre, à l'angle de la rue Pellevoisin et de la rue Cambournac : inscription par arrêté du 17 avril 1931.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 13 ou 15 rue Pellevoysin * Maison voisine de la maison dite "de Pellevoysin" classement partiel classement le 28/01/1932 La façade de l'immeuble voisin de l'Hôtel Pellevoysin : classement par arrêté du 28 janvier 1932.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 15 rue Pellevoysin *Maison, 15, rue Pellevoysin, dite "de Pellevoysin", classement partiel classement le 12/12/1910 Parties extérieures de la maison sise 15, rue des Toiles : classement par arrêté du 12 décembre 1910.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 13 rue Bourbonnoux ; rue Joyeuse * Maison, dite "des Trois Flûtes"; inscription partielle inscription le 06/03/1950 Façades et toitures de la maison de bois dite "Maison des Flûtes", sise à l'angle de la rue Bourbonnoux et de la rue Joyeuse : inscription par arrêté du 6 mars 1950.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 11 rue Pellevoysin *Maison, 11, rue Pellevoysin inscription partielle inscription le 17/04/1931 Façade : inscription par arrêté du 17 avril 1931.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 9 rue Pellevoysin *Maison, 9, rue Pellevoysin inscription partielle inscription le 28/04/1964 Façade sur rue et toiture correspondante : inscription par arrêté du 28 avril 1964.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 7 rue Pellevoysin *Maison, 7, rue Pellevoysin inscription partielle inscription le 17/04/1931 Façade et toiture : inscription par arrêté du 17 avril 1931.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- rue Notre-Dame * Eglise Notre-Dame classement le 26/01/1931 Eglise Notre-Dame : classement par arrêté du 26 janvier 1931.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 10 12 rue Moyenne ; rue du Docteur Témoin * Magasin Aubrun inscription partielle inscription le 24/02/2005 Les façades et toitures du grand magasin des anciens Etablissements Aubrun : inscription par arrêté du 24 février 2005.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 52 rue Moyenne ; 2 rue Victor-Hugo ; rue Jacques Rimbault * Grand séminaire inscription partielle inscription le 23/03/1992 Façades et toitures du corps d'entrée et du bâtiment principal ; dans le bâtiment principal : vestibule, salle voûtée en pierre, située au rez-de-chaussée de l'aile transversale ouest, dessus de porte sculpté, situé dans le couloir est, rampe en fer forgé de l'escalier principal : inscription par arrêté du 23 mars 1992.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 50 rue Moyenne ; 11 rue Victor Hugo *Maison dite "de la Tournelle" inscription partielle inscription le 10/10/1963 Façades et toitures : inscription par arrêté du 10 octobre 1963.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 8 rue Moyenne *Magasin "Aux Nouvelles Galeries" inscription partielle inscription le 08/02/2005 Les façades et les toitures de l'ancien grand magasin "Aux Nouvelles Galeries" : inscription par arrêté du 08 février 2005.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 9 rue Molière ; rue des Trois-Maillets * Grange des dîmes classement le 12/07/1886 Grange aux dîmes : classement par arrêté du 12 juillet 1886.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 23 25 rue Mirebeau ; 2 rue de la Poëlerie * Maison, 23 et 25, rue Mirebeau et 2, rue de la Poëlerie inscription partielle inscription le 17/04/1931 Façade de la maison sise 25 rue Mirebeau. inscription le 17/04/1931 Façade.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 92 rue Mirebeau * Maison, 92, rue Mirebeau classement le 08/06/1914 Maison : classement par arrêté du 8 juin 1914.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 9 rue Emile-Deschamps * Couvent des Carmes inscription partielle inscription le 02/03/1926 Cloître : inscription par arrêté du 2 mars 1926.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 13 rue Edouard Branly * Hôtel des Echevins. classement le 12/07/1886 Hôtel de Ville, dit Hôtel des Echevins : classement par arrêté du 12 juillet 1886.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 89 rue Mirebeau * Maison, 89, rue Mirebeau inscription le 17/04/1931 Façade : inscription par arrêté du 17 avril 1931.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 87 rue Mirebeau * Maison, 87, rue Mirebeau inscription le 17/02/1928 Maison : inscription par arrêté du 17 février 1928.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 85 rue Mirebeau * Maison, 85, rue Mirebeau inscription le 17/02/1928 Maison : inscription par arrêté du 17 février 1928.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 73 rue Mirebeau ; 75 rue Mirebeau * Couvent des Augustins protection mixte classement le 20/07/1992 Ancien couvent, avec les sols correspondants, 73 rue Mirebeau et rue Calvin : classement par arrêté du 20 juillet 1992. inscription le 20/07/1992 Les deux maisons et le portail, construits en 1825, marquant l'entrée actuelle de l'ancien couvent des Augustins, 73 rue Mirebeau ; vestiges de l'église conventuelle, 75 rue Mirebeau : inscription par arrêté du 20 juillet 1992.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- rue Michel de Bourges rue *Immeuble de l'entreprise Jacob Leiseing et Fils inscription partielle inscription le 05/03/2001 Façade sur rue ; toit-terrasse ; vestibule, au rez-de-chaussée ; cage d'escalier : inscription par arrêté du 05 mars 2001.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 2 rue Mayet-Génétry ; 5 place de la Préfecture ; impasse Jeanne d'Arc * Prieuré de Saint-Jean-le-Vieil inscription partielle inscription le 19/02/1926 Eglise : abside et absidiole sud : inscription par arrêté du 19 février 1926. inscription le 27/03/1926 Ancienne salle capitulaire : inscription par arrêté du 27 mars 1926.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- place Marcel Plaisant * Palais du duc Jean-de-Berry classement le 28/10/1895 Palais du duc Jean-de-Berry (vestiges) : classement par arrêté du 28 octobre 1895.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- place Marcel-Plaisant *Fontaine dite de Bourdaloue inscription le 29/10/1975 Fontaine de Bourdaloue (non cad. domaine public) : inscription par arrêté du 29 octobre 1975	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	<p>- 1 3 boulevard Lahitolle * Ecole d'artillerie et fonderie de canons inscription partielle inscription le 08/03/1995 Ecole d'artillerie : mur d'enceinte sur le boulevard Lahitolle, avec les grilles et le portail; façades et toitures (cad. CE 1)-Fonderie : mur d'enceinte sur le boulevard Lahitolle, avec les grilles et les portails; façades et toitures des deux bâtiments d'administration et d'habitation (A et B); façades et toitures des dépendances de ces deux bâtiments (T et S); cour d'honneur; mur séparant la cour d'honneur de la cour de la fonderie proprement dite, avec les grilles et le portail; cours et rues de la fonderie; façades et toitures des ateliers et des magasins, à savoir : atelier mécanique (H), ateliers mécaniques (K), pavillons (I-atelier de découpage des ailettes, et P-magasin d'objets divers et laboratoire), constructions liant les pavillons I et P aux ateliers H et K, forerie (E), cisèlerie (F), magasin général d'approvisionnement (N), magasin aux bois et aux métaux (O), écurie-hangar (Q), magasins aux approvisionnements (O') (les lettres entre parenthèses renvoient au plan joint à l'arrêté) (cad. CE 2, 35) : inscription par arrêté du 8 mars 1995.</p>	<p>Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)</p> <p>- concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L.621-32 du code du patrimoine</p>	<p>UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex</p>	
BOURGES	AC1	<p>- 5 et 7 rue Joyeuse *Maison Trouseau inscription partielle inscription le 17/02/1928 Parties du 15e siècle comprenant la façade sur cour, perpendiculaire à la rue, à droite en entrant dans la cour, la façade en retour parallèle à la rue et les deux cheminées du premier étage : inscription par arrêté du 17 février 1928.</p>	<p>Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)</p> <p>- concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L.621-32 du code du patrimoine</p>	<p>UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex</p>	
BOURGES	AC1	<p>- 20 rue Joyeuse * Hôtel de François Minard inscription partielle inscription le 20/01/2006 Façades et toitures de l'hôtel ; grand escalier intérieur ; sol de la parcelle : inscription par arrêté du 20 janvier 2006.</p>	<p>Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)</p> <p>- concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L.621-32 du code du patrimoine</p>	<p>UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex</p>	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- rue Jean-Jaurès * Couvent des Carmélites inscription partielle inscription le 22/12/2011 Ermitage dit "de l'Incarnation" ou de Notre-Dame-de-Grâce" de l'ancien monastère de Notre-Dame et Saint-Joseph du Mont-Carmel, en totalité.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 60 62 64 avenue Jean-Jaurès * Abbaye de Saint-Ambroix inscription partielle inscription le 29/02/1964 Vestiges de l'église abbatiale ; façades et toitures des bâtiments abbatiaux : inscription par arrêté du 29 février 1964.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 5 rue Jean Girard ancienmt 5 rue Edouard-Vaillant rue Jean-Girard *Maison, 5, rue Jean Girard inscription partielle inscription le 17/04/1931 Façade : inscription par arrêté du 17 avril 1931.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 3 anciennement 3 rue Edouard-Vaillant rue Jean-Girard * Maison, 3, rue Jean Girard inscription partielle inscription le 10/11/1928 Façade sur rue, toiture et cheminée en pierre avec dessus en bois mouluré : inscription par arrêté du 10 novembre 1928.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	Couvent des Soeurs du Très-Saint-Sacrement et de la Charité Avenue Arnaud de Vogüe	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 7-9 rue Jean-Girard * Maisons, 7-9, rue Jean Girard inscription partielle inscription le 12/07/1965 Façades et toitures : inscription par arrêté du 12 juillet 1965.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 1 rue Jean Girard ; 1 rue Édouard Vaillant *Maison dite "de la Paneterie" inscription partielle inscription le 17/04/1931 La façade et la toiture de la maison sise 97, rue Mirebeau et 1, rue Edouard Vaillant.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 10 bis 12 rue Jacques-Coeur * Hotel de Jacques-Coeur classement le 31/12/1840 Hôtel de Jacques-Coeur (cad. 1980 IO 496) : classement par liste de 1840.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 18 rue Jacques-Coeur ; rue de l'Equerre *Hôtel du Bureau des Finances protection mixte classement le 18/08/1944 Bâtiment principal situé entre cour et jardin ; deux ailes situées au sud de la cour et du jardin : classement par arrêté du 18 août 1944. inscription le 09/11/1944 Hôtel, à l'exception des parties classées : inscription par arrêté du 9 novembre 1944.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 14 rue Jacques Coeur ; place du Théâtre * Théâtre Jacques Coeur inscription partielle inscription le 05/10/2004 Les façades et les toitures, y compris la tour gallo-romaine ; le foyer du public ; la grand salle ; les couloirs de distribution existant entre ces espaces intérieurs.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- rue Jacques Coeur * Hôtel Gassot de La Vienne inscription partielle inscription le 01/05/1933 Portail monumental.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- place Jacques Coeur * Monument à Jacques Coeur inscription le 23/03/2017 Monument à Jacques Coeur (statue et piédestal).	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- impasse Jacques-Coeur ; 5 rue Alexandre-Dumas * Eglise Saint-Aoustrillet inscription le 09/12/1929 Eglise Saint-Aoustrillet : inscription par arrêté du 9 décembre 1929.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- boulevard de l'Industrie ; 1 rue de Mazières * Manoir du Beugnon inscription partielle inscription le 24/06/1963 Façades et toitures de l'ensemble des bâtiments constituant le manoir : inscription par arrêté du 24 juin 1963.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	<p>- Hôtel du département ; 2 2 bis 4 6 place Marcel-Plaisant ; 17 19 21 rue Auron ; 16 rue des Armuriers ; 3 rue Fernault * Portique monumental gallo-romain protection mixte classement le 01/12/1964 Vestiges de l'enceinte gallo-romaine situés dans la cave de la société anonyme des usines de Rosières : classement par arrêté du 1er décembre 1964. inscription le 20/12/1988 Portique monumental gallo-romain ; les différentes parties constituant du portique, la porte d'Auron et les niveaux de sols y attenants situés dans les caves : inscription par arrêté du 20 décembre 1988.</p>	<p>Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)</p> <p>- concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine</p>	<p>UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex</p>	
BOURGES	AC1	<p>- Hôtel du département ; 2 2 bis 4 6 place Marcel-Plaisant ; 17 19 21 rue Auron ; 16 rue des Armuriers ; 3 rue Fernault * Ensemble monumental gallo-romain classement partiel classement le 01/12/1964 Vestiges de l'enceinte gallo-romaine situés dans la cave de la société anonyme des usines de Rosières : classement par arrêté du 1er décembre 1964. classement le 08/08/1989 Fontaine monumentale gallo-romaine : les différentes parties constituant, tant accessibles qu'enfouies, comprenant l'escalier monumental, le mur de terrasse, les bassins, les installations hydrauliques, le dallage et les niveaux de sol y attenants : classement par arrêté du 8 août 1989 et arrêté modificatif du 8 décembre 1989.</p>	<p>Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)</p> <p>- concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine</p>	<p>UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex</p>	
BOURGES	AC1	<p>- 2 4 anciennement Henri Ducrot (avenue rue Henri Ducrot *Maison, 2 et 4, rue Henri Ducrot inscription partielle inscription le 10/09/1958 Façades et toitures de la maison du XVIe siècle, sise 2 et 4 avenue Henri Ducrot : inscription par arrêté du 10 septembre 1958.</p>	<p>Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)</p> <p>- concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine</p>	<p>UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex</p>	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	- 1 anciennement Séraucourt (avenue rue Henri-Ducrot * Hôtel des Trésoriers de la Sainte-Chapelle inscription partielle inscription le 17/02/1928 Façade d'entrée : inscription par arrêté du 17 février 1928.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- rue de la Halle ; rue des Cordeliers ; boulevard Juranville ; rue Paul Commenge * Halle au blé inscription le 21/12/1984 Halle au blé, en totalité : inscription par arrêté du 21 décembre 1984.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- rue Gambon * Hôtel-Dieu classement partiel classement le 14/06/1946 Les bâtiments des 16e et 18e [17e] siècles (extérieurs et intérieurs) : classement par arrêté du 14 juin 1946.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- rue de la Fontaine-de-Fer Fontaine dite "Fontaine-de-Fer". inscription le 27/10/1971 Fontaine-de-Fer : inscription par arrêté du 27 octobre 1971.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	AC1	- 14 place Etienne-Dolet * Maison canoniale, 14 place Etienne Dolet inscription le 11/10/1937 Maison ainsi que l'enclos attenant : inscription par arrêté du 11 octobre 1937. inscription le 11/10/1937 Maison ainsi que l'enclos attenant : inscription par arrêté du 11 octobre 1937.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	<p>- 12 place Etienne-Dolet ; 2 rue du Doyen * Maison canoniale, 12 place Etienne Dolet inscription le 11/10/1937 Maison ainsi que l'enclos attenant : inscription par arrêté du 11 octobre 1937. inscription le 11/10/1937 Maison ainsi que l'enclos attenant : inscription par arrêté du 11 octobre 1937.</p>	<p>Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)</p> <p>- concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine</p>	<p>UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex</p>	
BOURGES	AC1	<p>- place Etienne Dolet * Palais archiépiscopal inscription partielle inscription le 10/06/2004 Les trois façades et les toitures ainsi que l'escalier monumental du pavillon La Vrillière : inscription par arrêté du 10 juin 2004.</p>	<p>Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)</p> <p>- concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine</p>	<p>UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex</p>	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC1	<p>- Enclos des Bénédictins * Abbaye de Saint-Sulpice inscription partielle inscription le 08/07/1933 Portail monumental (attenant aux immeubles situés sur les parcelles HP 42 et HP 146) inscription le 20/01/2006 Pavillon nord-ouest des bâtiments conventuels, dit "des infirmeries", en totalité (HP 145), Enclos des Bénédictins ; Mur de séparation entre le pavillon dit "des infirmeries" et les jardins (HP 145, Enclos des Bénédictins) ; Vestiges subsistant de l'église (HP 44 et HP 268, Enclos des Bénédictins) ; Façades et toitures du bâtiment des celliers et greniers, situé entre l'avant-cour et la basse-cour (HP 145, Enclos des Bénédictins) ; Façades et toitures des bâtiments de dépendances attenant au portail d'entrée de l'abbaye (HP 42 et HP 146, Enclos des Bénédictins) ; Bâtiment des greniers, en totalité, et sa terrasse (HP 268, Enclos des Bénédictins) ; Première entrée de l'abbaye, prenant sur l'actuelle avenue d'Orléans, sols correspondant à l'emprise de l'abbaye telle qu'elle apparaît sur le plan levé en 1766, et murs de clôture (ces éléments cadastrés : HP 42, 3 Enclos des Bénédictins ; HP 44, Enclos des Bénédictins ; HP 45, 11 Enclos des Bénédictins ; HP 46, 11 Bis Enclos des Bénédictins ; HP 48, 13 Enclos des Bénédictins ; HP 55, L'Ile d'Or ; HP 145, 6 Enclos des Bénédictins ; HP 146, 4 Bis Enclos des Bénédictins ; HP 147, 4 Enclos des Bénédictins ; HP 148, 4 Enclos des Bénédictins ; HP 149, 2 Enclos des Bénédictins ; HP 228, 3 B avenue d'Orléans ; HP 242, L'Ile d'Or ; HP 243, L'Ile d'Or ; HP 253, 11 Enclos des Bénédictins ; HP 254, Enclos des Bénédictins ; HP 255, Enclos des Bénédictins ; HP 268, 7 Enclos des Bénédictins ; HP 269, En</p>	<p>Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)</p> <p>- concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine</p>	<p>UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex</p>	
BOURGES	AC1	<p>- 9 rue Emile-Deschamps * Couvent des Clarisses inscription partielle inscription le 01/05/1933 Deux travées de la chapelle latérale de l'église : inscription par arrêté du 1er mai 1933.</p>	<p>Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)</p> <p>- concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine</p>	<p>UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex</p>	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	AC2	Ensemble formé par les Marais de l'Yèvre et de la Voiselle: Site classé par arrêté du 24 juillet 2003 (cad. BV 28, 29, 29a, 159a, 157a, 35, 39a, 40 à 44, 162, 163 - BO : 201, 199, 200, 201, 167, 168 – BX : 255a jusqu'à l'emprise SNCF – Emprise SNCF vers l'ouest BO, BX, BP, HT – HT : 224, 6a, 9, 10, 11a 401, 397, 412, 27a 29, 30, 60, 281, le ruisseau dit des quatre pelles, cour St Quentin jusqu'à l'Av. Max Dormoy – BS Bd Chanzy, 256, 232, 241, 242 – BT : 1, 2, 3 à 6, 793, 708, 707, 9, 10, 751, 752, 16, 17, 18, 19, 24, 58, 65a, 67a, 68a, chemin des communes, 810a, 74 à 76, 79, 87a, 88a, 89a, 90, 91a, 92a, 580, 591, 585, 95a, 99a, 100a, rive gauche de l'Yévrette – BV : 213, 12a, 176, 190, 23, 26, 148a, 146, 147, jusqu'à l'angle sud-est de la parcelle 148a point de départ de la délimitation) – Superficie 130 hectares environ.	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5 rue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
BOURGES	AC2	Ensemble formé par les abords des Marais de l'Yèvre et de la Voiselle: Site inscrit par arrêté du 23 septembre 2003 (cad. BV et BO chaussée de Chappe vers le nord jusqu'à l'angle BO 168 – HT : emprise SNCF vers l'ouest jusqu'à l'av. Max Dormoy – BS et BT Bd Chanzy vers le sud , Bd Clémenceau vers le sud – BT rue Charlet jusqu'à la parcelle 122, ligne fictive allant vers l'est jusqu'à l'angle sud-ouest 123, limite sud 123, ligne fictive allant vers l'est jusqu'à l'angle sud-ouest 124 – BT et BV : rue Charlet vers l'est jusqu'au point de départ) - Superficie 25 hectares environ.	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5 rue Buffon BP 6407 45064 Orléans cedex	
BOURGES	AR3	Polygone d'isolement de l'ETBS	- décret du 03/11/1981	Ministère de la Défense EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
BOURGES	AR3	Polygone d'isolement de la SA GIAT Industries	- décret du 26/09/1931 modifié par le décret du 07/04/1962 modifié par le décret du 03/11/1981	Ministère de la Défense EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
BOURGES	AR6	champ de tir de Bourges (polygone)	- décision ministériel N° 2189/DEF/DCG/D/CD du 29 mai 1975	Ministère de la Défense EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
BOURGES	AS1	Captage «Le Porche» (périmètre de protection immédiate, rapprochée et éloignée) : arrêté du 24/07/2001 modifié par arrêté du 14/12/2022	-arrêté préfectoral n°2001.1.909 du 24/07/2001 modifié par arrêté n°2022-1650 du 14/12/2022	Communauté d'agglomération de Bourges Plus 23 boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
BOURGES	EL7	- Route Départementale transférée à la commune : RD 106 arrêté préfectoral du 08/10/1887		Mairie de Bourges 11 rue Jacques Rimbault 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	EL7	- Route Départementale transférée à la commune : RD 16 délibération du Conseil Général du 19/08/1979		Mairie de Bourges 11 rue Jacques Rimbault 18000 Bourges	
BOURGES	EL7	- Route Départementale transférée à la commune : RD 23 délibération du Conseil Général du 22/12/1877 et de la Commission Départementale du 26/11/1931		Mairie de Bourges 11 rue Jacques Rimbault 18000 Bourges	
BOURGES	EL7	- Route Départementale transférée à la commune : RD 2E commission départementale du 21/02/1891		Mairie de Bourges 11 rue Jacques Rimbault 18000 Bourges	
BOURGES	EL7	RN 151 décret du 31/01/1872	* Routes nationales - décret n° 62-1245 du 20/10/1962 pour les RN	* Routes nationales Direction Départementale des Routes du Centre Ouest Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs 87032 Limoges	
BOURGES	EL7	RN 144 décret du 31/01/1872	* Routes nationales - décret n° 62-1245 du 20/10/1962 pour les RN	* Routes nationales Direction Départementale des Routes du Centre Ouest Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs 87032 Limoges	
BOURGES	EL7	RN 76 décret du 31/01/1872	* Routes nationales - décret n° 62-1245 du 20/10/1962 pour les RN	* Routes nationales Direction Départementale des Routes du Centre Ouest Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs 87032 Limoges	
BOURGES	EL7	- Routes Départementales transférées à la commune : RD 976 arrêté préfectoral du 15/09/1872 et décret du 31/01/1872		Mairie de Bourges 11 rue Jacques Rimbault 18000 Bourges	
BOURGES	EL7	- Route Départementale transférée à la commune : RD 33 décision du Conseil Général du 07/04/1891		Mairie de Bourges 11 rue Jacques Rimbault 18000 Bourges	
BOURGES	I3	Canalisation DN150 – 1966 – Mehun/Yèvre – Bourges	-AP N° 2016-DDCSPP-023 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
BOURGES	I3	Canalisation DN200 -1966- Mehun/Yèvre – Bourges	-AP N° 2016-DDCSPP-023 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
BOURGES	I3	Canalisation DN100 – 1995 – BRT – Saint Doulchard CI	-AP N° 2016-DDCSPP-023 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	I3	Installation annexe située sur la commune : * Bourges – Coupure/Livraison	-AP N° 2016-DDCSPP-023 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
BOURGES	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°2 Marmagne-St-Doulchard	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BOURGES	I4	- Réseau de transport : Liaison 90 Kv N°1 St-Doulchard – St Germain-du-Puy	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BOURGES	I4	- Réseau de transport : * Liaison 400 Kv N°1 Bayet-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BOURGES	I4	- Réseau de transport : * Liaison 400 Kv N°2 Bayet-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Buis (les)-Marmagne-Mazières	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BOURGES	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 kV N°1 Dun-Mazières-Orchidée (les)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BOURGES	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Mazières-Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BOURGES	I4	- Réseau de transport : * Poste de transformation d'énergie électrique, 90 Kv Mazières.	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BOURGES	I4	- Réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Mazières-Rivages (les)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
BOURGES	INT1	cimetière de Lautier (intra-muros)	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
BOURGES	INT1	cimetière Saint Lazare (intra-muros)	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
BOURGES	INT1	cimetière de Pignoux r = 35 m et r =100 m	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
BOURGES	INT1	cimetière des Capucins (intra-muros)	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
BOURGES	INT1	cimetière Protestant à Asnières les Bourges r = 35 m et r =100 m	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
BOURGES	INT1	cimetière d'Asnières les Bourges r = 35 m et r =100 m	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
BOURGES	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Yèvre, Moulon, Auron et Langis)	arrêté préfectoral le 24 mai 2011	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
BOURGES	PM2	Site de la Société NCI ENVIRONNEMENT – Zone Industrielle des Quatre Vents	- AP n° 2016-DDCSPP-268 du 25 novembre 2016	- Société NCI Environnement – Zone Industrielle des Quatre Vents à BOURGES	
BOURGES	PM2	Site de l'ancienne chaufferie urbaine exploité par la Sté BOURGES BIO ENERGIE Services – chemin de Montboulain	- AP n° 2016-DDCSPP-089 du 14 mars 2016	- Société Bourges Bio Energie Services Chemin de Montboulain à BOURGES	
BOURGES	PM2	Site de l'ancienne fonderie exploitée par la Sté MANOIR INDUSTRIES – 121 rue de Mazières	- AP n° 2013-DDCSPP-177 du 4 octobre 2013	- Société MANOIR INDUSTRIES 121 rue de Mazières 18000 BOURGES	
BOURGES	PM2	Site précédemment exploité par la Sté CSF FRANCE – 1 rue Louise Michel	- AP n° 2011.1.1496 du 28 octobre 2011	- Société CSF FRANCE 1 rue Louise Michel 18000 BOURGES	
BOURGES	PM2	Site exploité par la Sté NEXTER MUNITIONS - route de Guerry	-AP n° 2015-DDCSPP-211 du 18 décembre 2015	- Société NEXTER MUNITIONS Route de Guerry 18000 BOURGES	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	PM2	ancien site exploité par la Sté CTSP Centre lieu-dit « Les Quatre Vents »	- AP n° 2014-DDCSPP-033 du 13 février 2014	- Société CTSP « Les quatre vents » 18000 BOURGES	
BOURGES	PM3	PPRT (plan de prévention des risques technologiques) NEXTER Bourges	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 21/12/2012	Société NEXTER MUNITIONS Route de Guerry 18000 BOURGES	
BOURGES	PT1	Radar station météorologique (classement en 1ère catégorie par arrêté ministériel du 23 août 1989) zone de garde r = 1000 m	Décret du 9 juillet 1993	Centre Départemental de la Météorologie 13 rue Charles Durand 18000 Bourges	
BOURGES	PT1	Station de Bourges (Bourges- Aéroport) zone de garde r = 1000 m	Décret ministériel du 1er juillet 1985 n° CCT 1824002 Plan STN N° 921 du 9 janvier 1994 r = 1000 m	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 14321 44343 Bouguenais Cédex snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr	
BOURGES	PT1	Centre de Bourges / place Marcel Plaisant n° 0180140001 zone de garde r = 500 m zone de protection r = 1500 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
BOURGES	PT1	Centre de Bourges / 224 rue Louis Mallet zone de garde r = 500 m zone de protection r = 1500 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
BOURGES	PT2	Liaison hertzienne de Bourges / 224 rue Louis Mallet à Neuvy deux Clochers / Les Usages zone spéciale de dégagement l = 134 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
BOURGES	PT2	Centre de Bourges / 224 rue Louis Mallet zone primaire de dégagement r = 150 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
BOURGES	PT2	Radar station météorologique zone primaire de dégagement r = 400 m zone secondaire de dégagement r = 2000m	Décret du 23 juin 1993 plan n°CCT 18-25001	Centre Départemental de la Météorologie 13 rue Charles Durand 18000 Bourges	
BOURGES	PT2	Liaison hertzienne de Bourges / 224 rue Louis Mallet à Bourges / place Marcel Plaisant zone spéciale de dégagement l = 107 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
BOURGES	PT2	Centre de Bourges / place Marcel Plaisant n° 0180140001 zone secondaire de largeur 107 m et de longueur 400 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	PT3	Câble FO 02403	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RH 18009	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18029	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18033	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18052	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18054	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18059	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18063	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	PT3	Câble RG 18064	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18085	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18086	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18088	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18091	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18116	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18144	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18170	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	PT3	Câble RG 18500	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 1852D1	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 1852D2	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18595	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble FO 18701.01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18718.01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18718.02	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18719	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	PT3	Câble FO 18524	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble FO 18706	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18541	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble FO 0228	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble FO 02404	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble FO 18001	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble FO 18508	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble FO 18527	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	PT3	Câble FO 18533	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble GD 27301	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble GD 194.05	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble GD 194.04	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18084	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble GD 72 01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble GD 468 03	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble GD 468 02	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
BOURGES	PT3	Câble GD 72.02	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18724	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 18725	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	PT3	Câble RG 98.04	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
BOURGES	T1	ligne Vierzon- Saincaize	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipole » 44000 Nantes	
BOURGES	T1	ligne AuxyJuranville-Bourges	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipole » 44000 Nantes	
BOURGES	T5	Aérodrome de Bourges plan ES 401 à index 1 plan DS 401 à index 1	arrêté ministériel du 30 mars 1988 - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 14321 44343 Bouguenais Cédex snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA CHAPELLE-SAINT-URSI	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'Agglomération Bourges Plus 23 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
LA CHAPELLE-SAINT-URSI	I3	Canalisation DN80- 1997-BRT-La Chapelle St Ursin	AP N°2016-DDCSPP-038 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
LA CHAPELLE-SAINT-URSI	I3	Canalisation DN80-1984-BRT- La Chapelle St Ursin CI	AP N°2016-DDCSPP-038 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
LA CHAPELLE-SAINT-URSI	I3	Canalisation DN100-1983-Marmagne à St Florent/Cher	AP N°2016-DDCSPP-038 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
LA CHAPELLE-SAINT-URSI	I3	- Installations annexes situées sur la commune : * La Chapelle St Ursin CI livraison	AP N°2016-DDCSPP-038 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
LA CHAPELLE-SAINT-URSI	I3	- Ouvrage ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Canalisation DN600-1989-Mery/Cher-Avord "Les Chaumes"	AP N°2016-DDCSPP-038 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
LA CHAPELLE-SAINT-URSI	I3	- Installations annexes situées sur la commune : * La Chapelle St Ursin livraison	AP N°2016-DDCSPP-038 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
LA CHAPELLE-SAINT-URSI	I4	- Réseaux de transport : * Liaison 400 Kv N°2 Bayet-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	I4	- Réseaux de transport : * Liaison 90 kV N°1 Dun – Mazières – Orchidées (les)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	I4	- Réseaux de transport : * Liaison 400 kV N°1 Bayet – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	I4	- Réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Marmagne-Orchidées (les)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	I4	- Réseaux de transport : * Poste de transformation d'énergie électrique, 90 Kv Orchidées	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	I4	- Réseaux de transport : * Liaison 90 kV Buis (les) – Marmagne – Mazières	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	I4	- Réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution : ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	PM2	Site exploité par la Société CTSP Centre « Les Chaumes » La Chapelle St Ursin	AP N° 2012-DDCSPP-193 du 10 décembre 2012	CTSP (Cie de Transports et de Services Publics) lieu dit « Les Chaumes » 18570 LA CHAPELLE ST URSIN	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	PM3	Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) NEXTER Munitions	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 11/10/2010	Etablissement NEXTER Munitions 18570 LA CHAPELLE ST URSIN	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	PT2	Radar station météorologique zone primaire de dégagement r = 400 m zone secondaire de dégagement r = 2000 m	Décret du 23 juin 1993 Plan n° CCT : 18 25 001	Centre Départemental de la Météorologie 13 rue Charles Durand 18000 Bourges	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	PT3	câble FO 18.701.01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	PT3	câble FO 18.701	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	PT3	câble RG 18.127	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	PT3	câble RG 18.052D4	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	PT3	câble RG 18.127	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	PT3	câble FO 18.533.01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	T1	ligne Bourges – Miècaze n° 695000	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction Immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	T4	Aérodrome de Bourges plan ES 401a index A1 plan DS 401a index A1	arrêté ministériel du 30 mars 1988 - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 14321 44343 Bouguenais Cédex snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	T5	Aérodrome de Bourges plan ES 401a index A1 plan DS 401a index A1	arrêté ministériel du 30 mars 1988 - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 14321 44343 Bouguenais Cédex snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr	
LA CHAPELLE-SAINT-URSIN	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI Cédex	
LE SUBDRAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'Agglomération Bourges Plus 23 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
LE SUBDRAY	AC1	Eglise Notre Dame – (cad anciennement B21) (Inv. MH : 24 février 1926)	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LE SUBDRAY	I3	- Installation annexe située sur la commune : * La Subdray CI livraison	AP N°2016-DDCSPP-039 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
LE SUBDRAY	I3	- Ouvrage ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Canalisation DN100-1983—Marmagne-St Florent/Cher	AP N°2016-DDCSPP-039 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
LE SUBDRAY	I3	Canalisation DN100-1983-Marmagne - Saint Florent/Cher	AP N°2016-DDCSPP-039 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
LE SUBDRAY	I3	Canalisation DN80-1984-BRT- Le Subdray CI	AP N°2016-DDCSPP-039 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
LE SUBDRAY	I3	Canalisation DN80- 1988-BRT-Saint Florent/Cher	AP N°2016-DDCSPP-039 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
LE SUBDRAY	I4	- Réseaux de transport : * Liaison 90 kV N°1 Dun – Mazières – Orchidées (les)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LE SUBDRAY	I4	- Réseaux de transport : * Liaison 400 kV N°1 Bayet – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LE SUBDRAY	I4	- Réseaux de transport : * Liaison 90 kV Buis (les) – Marmagne - Mazières	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LE SUBDRAY	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
LE SUBDRAY	I4	- Réseaux de transport : * Liaison 400 Kv N°2 Bayet-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LE SUBDRAY	PM2	Site exploité par la Société CTSP Centre « Les Chaumes » La Chapelle St Ursin	AP N° 2012-DDCSPP-193 du 10 décembre 2012	CTSP (Cie de Transports et de Services Publics) lieu dit « Les Chaumes » 18570 LA CHAPELLE ST URSIN	
LE SUBDRAY	PM3	Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) MBDA France	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 11/10/2010	Etablissement MBDA France 18570 LE SUBDRAY	
LE SUBDRAY	PT2	Radar station météorologique zone primaire de dégagement r = 400 m zone secondaire de dégagement r = 2000 m	Décret du 23 juin 1993 Plan n° CCT : 18 25 001	Centre Départemental de la Météorologie 13 rue Charles Durand 18000 Bourges	
LE SUBDRAY	PT3	câble RG 18.127	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LE SUBDRAY	PT3	câble FO 18.701	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LE SUBDRAY	PT3	câble FO 18.701.01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LE SUBDRAY	PT3	câble FO 18.533.01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LE SUBDRAY	PT3	câble RG 18.052D4	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LE SUBDRAY	T1	ligne Bourges – Miècaze n° 695000	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction Immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	
LE SUBDRAY	T4	Aérodrome de Bourges plan ES 401a index A1 plan DS 401a index A1	arrêté ministériel du 30 mars 1988 - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 14321 44343 Bouguenais Cédex snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr	
LE SUBDRAY	T5	Aérodrome de Bourges plan ES 401a index A1 plan DS 401a index A1	arrêté ministériel du 30 mars 1988 - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 14321 44343 Bouguenais Cédex snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LE SUBDRAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
LISSAY-LOCHY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'agglomération de Bourges Plus 23 boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
LISSAY-LOCHY	AC1	Eglise Saint-Hilaire (cad. D2, 48) inscription par arrêté du 22 mars 1930.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LISSAY-LOCHY	I4	- réseau de transport : * Liaison 400 Kv N°1 Bayet – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LISSAY-LOCHY	I4	- réseau de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution : ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
LISSAY-LOCHY	I4	- réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Dun- Mazières – Orchidées (les)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LISSAY-LOCHY	I4	- réseau de transport : * Liaison 400 Kv N°2 Bayet-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LISSAY-LOCHY	PT2	liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine -Aérodrome zone spéciale de dégagement - l = 500 m	décret du 10 janvier 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
LISSAY-LOCHY	PT3	Câble GD 194.05	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LISSAY-LOCHY	PT3	Câble FO 24.03	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LISSAY-LOCHY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	
MARMAGNE	A4	l'Yèvre	- décret du 12 avril 1952	D.D.T 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cédex	
MARMAGNE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'Agglomération Bourges Plus 23 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
MARMAGNE	I3	Canalisation DN150-1966-Mehun/Yèvre à Bourges	AP N°2016-DDCSPP-040 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MARMAGNE	I3	Canalisation DN100-1983-Marmagne à St Florent/Cher	AP N°2016-DDCSPP-040 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 225 Kv N°1 Marmagne – St-Cyr-En-Val	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 225 Kv N°1 Eguzon-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 225 Kv N°2 Chaingy-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Poste de transformation d'énergie électrique, 90 Kv Aubin (SNCF)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°2 Chagnot-Marmagne-Vierzon	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°2 Marmagne-St-Doulchard	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Marmagne-Vierzon	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Marmagne-St-Germain-du-Puy	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 400 Kv N°2 Marmagne-Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 400 Kv N°1 Breuil (le)-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 400 Kv N°1 Bayet-marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Marmagne-Orchidées (les)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Marmagne-Mehun-sur-yèvre	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Buis (les)-Marmagne-Mazières	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Buis (les) – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 400 Kv N°2 Bayet-marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Aubin-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Allouis-marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Poste de transformation d'énergie électrique, 225 Kv Marmagne.	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Marmagne-St-Doulchard	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 400 Kv N°1 Marmagne-Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 400 Kv N°1 Eguzon-marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 225 Kv N°1 Marmagne-Varennes -sur-Fouzou	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MARMAGNE	I4	- réseaux de transport : * Liaison 225 Kv N°1 Marmagne-Mousseaux	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MARMAGNE	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI de l'Yèvre à l'aval de Bourges)	arrêté préfectoral le 24 octobre 2008	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MARMAGNE	PM2	site exploité par la Sté ESSO SAF lieu-dit « Pont Vert »	- article L515-10 du code de l'environnement - article L126-1 du code de l'urbanisme - AP n° 2014-DDCSPP-031 du 12 février 2014	Société ESSO SAF « Pont Vert » 18500 MARMAGNE	
MARMAGNE	PT3	Câble FO 18.701	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MARMAGNE	T1	ligne de Vierzon à Saincaize n° 690 000	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	
MARMAGNE	T1	ligne raccordement de Bourges au poste C de Pont Vert n° 690 306	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	
MARMAGNE	T1	ligne de Bourges à Miécaze n ° 695 000	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MARMAGNE	T5	Aérodrome de Bourges plan ES 401 à index 1 plan DS 401 à index 1	arrêté ministériel du 30 mars 1988 - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 14321 44343 Bouguenais Cédex snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr	
MARMAGNE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI Cédex	
MEHUN-SUR-YEVRE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	S.M.A.E.R.C. mairie de Poisieux	
MEHUN-SUR-YEVRE	AC1	Collégiale Notre Dame : place du Gl Leclerc (cad. AX 486) classement par la liste de 1862	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MEHUN-SUR-YEVRE	AC1	Fortification d'agglomération : Porte de Ville : rue Jeanne d'Arc (cad. AX 434) classement par arrêté du 26 avril 1893	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MEHUN-SUR-YEVRE	AC1	Maison : 6 rue Fernand Baudry : la façade et la toiture, à l'exclusion de celles de la construction en apprentis (cad. AY 7) inscription par arrêté du 24 juillet 1997	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MEHUN-SUR-YEVRE	AC1	Maison, dite aussi hôtel Charles VII : 87 rue Jeanne-d'Arc (cad. AX 591) inscription par arrêté du 29 avril 1931	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MEHUN-SUR-YEVRE	AC1	Château : place du GI Leclerc : château (cad. AX 510, 511) classement par la liste de 1840	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MEHUN-SUR-YEVRE	I3	Canalisation DN100-1961-St Georges sur la Prée-Mehun sur Yèvre-Bourges	- AP N° 2016-DDCSPP-042 du 5 février 2016F13	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MEHUN-SUR-YEVRE	I3	Canalisation DN150-1966-Mehun sur Yèvre-Bourges	- AP N° 2016-DDCSPP-042 du 5 février 2016F13	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MEHUN-SUR-YEVRE	I3	Canalisation DN100-1961-St Georges sur la Prée-Mehun sur Yèvre-Bourges	- AP N° 2016-DDCSPP-042 du 5 février 2016F13	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MEHUN-SUR-YEVRE	I3	Installations annexes situées sur la commune : * Mehun-sur-Yèvre CI livraison	- AP N° 2016-DDCSPP-042 du 5 février 2016F13	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MEHUN-SUR-YEVRE	I3	Canalisation DN150-1966-Mehun sur Yèvre-Bourges	- AP N° 2016-DDCSPP-042 du 5 février 2016F13	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MEHUN-SUR-YEVRE	I3	Canalisation DN200-1973-Brinay-Mehun-sur-Yèvre	- AP N° 2016-DDCSPP-042 du 5 février 2016F13	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MEHUN-SUR-YEVRE	I3	Canalisation DN200-1973-Brinay-Mehun-sur-Yèvre	- AP N° 2016-DDCSPP-042 du 5 février 2016F13	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MEHUN-SUR-YEVRE	I3	Canalisation DN65-DN80-1961-BRT Mehun-sur-Yèvre CI	- AP N° 2016-DDCSPP-042 du 5 février 2016F13	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MEHUN-SUR-YEVRE	I3	Canalisation DN65-DN80-1961-BRT Mehun-sur-Yèvre CI	- AP N° 2016-DDCSPP-042 du 5 février 2016F13	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MEHUN-SUR-YEVRE	I3	Installations annexes situées sur la commune : * Mehun-sur-Yèvre livraison/coupure	- AP N° 2016-DDCSPP-042 du 5 février 2016F13	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la brigade Rac ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cedex	
MEHUN-SUR-YEVRE	I4	liaison 90 Kv N°1 Allouis – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MEHUN-SUR-YEVRE	I4	liaison 90 Kv N°1 Marmagne – Mehun sur Yèvre	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
MEHUN-SUR-YEVRE	I4	liaison 225 Kv N°1 Marmagne-St Cyr-en-Val	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
MEHUN-SUR-YEVRE	I4	liaison 90 Kv N°1 Marmagne-Vierzon	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
MEHUN-SUR-YEVRE	I4	liaison 90 kV N°1 Allouis – Mehun sur Yèvre – Mussay	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
MEHUN-SUR-YEVRE	I4	réseaux de distribution - lignes HTA aériennes (moyenne tension) - lignes HTA - BTB et BTA souterraines (moyenne et basse tension)	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex 	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MEHUN-SUR-YEVRE	I4	liaison 90 Kv N°2 Chagnot-Marmagne-Vierzon	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
MEHUN-SUR-YEVRE	I4	liaison 225 KV N°2 Chaingy-Marmagne	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
MEHUN-SUR-YEVRE	I4	liaison 400 kV N°1 Marmagne – Tabarderie	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
MEHUN-SUR-YEVRE	I4	liaison 225 kV N°1 Marmagne – Varennes/Fouzou	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
MEHUN-SUR-YEVRE	I4	liaison 225 Kv N°1 Marmagne-Mousseaux	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MEHUN-SUR-YEVRE	I4	Poste de transformation d'énergie électrique, 90 Kv N°1 Mehun	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MEHUN-SUR-YEVRE	I4	liaison 400 kV N°2 Marmagne – Tabarderie	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE Réseau des Transports d'Electricité GMR Sologne 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MEHUN-SUR-YEVRE	INT1	cimetière	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
MEHUN-SUR-YEVRE	PM1	Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI de l'Yèvre à l'aval de Bourges)	arrêté préfectoral le 24 octobre 2008	DDT 18/SER	
MEHUN-SUR-YEVRE	PT2	Faisceau hertzien de Ménétréols sous Vatan – Les Martinettes (Indre) à Henrichemont – La Borne (Cher zone spéciale de dégagement : l = 500 m	Décret du 9 décembre 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 Rennes Cédex 9	
MEHUN-SUR-YEVRE	PT3	Câble RG 18039	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MEHUN-SUR-YEVRE	PT3	Câble GD 72.01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MEHUN-SUR-YEVRE	PT3	Câble RG 18047	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MEHUN-SUR-YEVRE	PT3	Câble RG 18095	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MEHUN-SUR-YEVRE	PT3	Câble RG 18099	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MEHUN-SUR-YEVRE	PT3	Câble FO 18701	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MEHUN-SUR-YEVRE	T1	- ligne Vierzon – Saincaize n°690000	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	
MEHUN-SUR-YEVRE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
MORTHOMIERS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'Agglomération Bourges Plus 23 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
MORTHOMIERS	I3	Canalisation DN80-1984-BRT Le Subdray CI	AP N° 2016-DDCSPP-048 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux-Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
MORTHOMIERS	I3	Canalisation DN100-1983-Marmagne-St Florent/Cher	AP N° 2016-DDCSPP-048 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux-Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MORTHOMIERS	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MORTHOMIERS	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Marmagne-Orchidées	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MORTHOMIERS	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Buis (les)-Marmagne-Mazières	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MORTHOMIERS	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Buis (les)-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MORTHOMIERS	I4	- Réseau de transport : * Liaison 400 Kv N°2 Bayet-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MORTHOMIERS	I4	- Réseau de transport : * Liaison 400 Kv N°1 Breuil (le)-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MORTHOMIERS	I4	- Réseau de transport : * Liaison 400 Kv N°1 Bayet-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MORTHOMIERS	I4	- Réseau de transport : * Liaison 225 Kv N°1 Eguzon-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
MORTHOMIERS	PM3	Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) MBDA France et NEXTER Munitions	PPRT approuvé par arrêté préfectoral du 11/10/2010	Etablissement MBDA France 18570 LE SUBDRAY Etablissement NEXTER Munitions 18570 La CHAPELLE ST URSIN	
MORTHOMIERS	PT2	Centre Le Subdray - Bourges aéroport r = 400 à 2000 m	Décret du 22/02/1978 n° CCT 1824003 plan STNA n° 537	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 14321 44343 Bouguenais Cédex snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr	
MORTHOMIERS	PT3	Câble RG 18701.04	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MORTHOMIERS	PT3	Câble FO 18701.01	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MORTHOMIERS	T1	ligne Bourges – Miécaze n° 695000	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 Bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	
MORTHOMIERS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	A4	l'Auron	- Arrêté préfectoral du 21 août 1963	D.D.T 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'Agglomération Bourges Plus 23 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	AC1	Château de Lazenay (commune de Bourges): corps de porche en totalité et logis attenant en totalité ; vestiges des fossés (cad. 1994 DS 258) : classement par arrêté du 10 février 1994, modifié par arrêté du 19 mai 1994	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	AC1	Abbaye Saint-Martin : Le Bourg, place de l'Église - Eglise (cad. B5, 251) classement par arrêté par liste de 1840 - Porte du 14e siècle du Presbytère (cad. B5, 250) inscription par arrêté du 07 octobre 1931 - Les sols de l'enclos et les bâtiments bâtis de l'abbaye Saint-Martin non encore protégés inscription par arrêté du 22 décembre 2011 (cad AX 43-44-45-46-47-50-51-52-151-172-173-174-175 + place de l'église non cadastrée)	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
PLAIMPIED-GIVAUDINS	AS1	Périmètres de protection immédiate rapprochée et éloignée du captage de la commune de Bourges « Le Porche », arrêté du 24 juillet 2001	- arrêté n°2001-1-909 du 24 juillet 2001 modifié par arrêté n°2022-1650 du 14/12/2022	Communauté d'agglomération de Bourges Plus 23 boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Mazières-Nérondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Buis (les)-Marmagne-Mazières	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	I4	- Réseau de transport : * Liaison 400 Kv N°1 Bayet-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
PLAIMPIED-GIVAUDINS	I4	- Réseau de transport : * Liaison 400 Kv N°2 Bayet-marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	PT2	Faisceau hertzien de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine (Cher) zone de dégagement l = 500 m	Décret du 10 janvier 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	PT3	Câble RG 18048	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	PT3	Câble FO 228	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	PT3	Câble FO 24.03	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	PT3	câble GD 19405	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	PT3	Câble RG 19405.03	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	T4	aérodrome de Bourges – Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	balisage - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
PLAIMPIED-GIVAUDINS	T5	Aérodrome de Bourges – Avord	- arrêté ministériel du 23 août 1973 plan ES 109b - index A - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	T5	Aérodrome de Bourges plan ES 401 à index 1 plan DS 401 à index 1	arrêté ministériel du 30 mars 1988 - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 14321 44343 Bouguenais Cédex snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr	
PLAIMPIED-GIVAUDINS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI Cédex	
SAINT-DOULCHARD	A4	L'Yèvre - décret du 12 avril 1952	Code de l'environnement : articles L 215-4, L 215-5 et L 211-7 relatifs aux passages des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans les lits des cours d'eau non domaniaux Articles L 215-14 à 215-19	D.D.T 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-DOULCHARD	A4	L'Yèvre (en bordure du Moulon à l'amont et à l'aval de la RN 76 en bordure de l'Yèvre et des canaux creusés dans la prairie Saint Sulpice - arrêté du 11/03/1966	Code de l'environnement : articles L 215-4, L 215-5 et L 211-7 relatifs aux passages des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans les lits des cours d'eau non domaniaux Articles L 215-14 à 215-19	D.D.T 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-DOULCHARD	A4	Le Moulon - arrêté du 17/10/1942	Code de l'environnement : articles L 215-4, L 215-5 et L 211-7 relatifs aux passages des engins mécaniques d'entretien sur les berges et dans les lits des cours d'eau non domaniaux Articles L 215-14 à 215-19	D.D.T 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-DOULCHARD	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'Agglomération Bourges Plus 23 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
SAINT-DOULCHARD	AC1	Jardins des Prés-Fichaux : en totalité, y compris la clôture, les fabriques ou assimilés, les ornements et la statuaire conçus en même temps que lui (cad. 1989 HV 2, 3, 589) : inscription par arrêté du 19 novembre 1990 (sur la commune de Bourges)	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-DOULCHARD	AC1	Hôpital général et chapelle Saint Roch (Taillegrain) avenue Pierre Sépard Les façades et toitures des pavillons Ventadour et Barjon du 17e siècle ; les façades et toitures de la chapelle Saint Roch de Jean Lejuge du 17e siècle ; le portail d'entrée du 17e siècle ; les façades et toitures de la grande aile du 18e siècle de l'hôpital entre les pavillons Barjon et Ventadour ; les façades et toiture du pavillon Fernaut de 1892 ; les façades et toitures du bâtiment d'accueil et d'administration ; les façades et toitures du logement de gardien contre le pavillon Ventadour ; les façades et toitures de l'infirmierie fermant la cour (1904-1905) ; le sol des cours ; la fontaine Saint Ambroix (cad. HT n°249) inscription par arrêté du 10 juin 2004.(commune de Bourges)	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-DOULCHARD	AC1	Abbaye Saint Ambroix (Hôtel de Bourbon) vestiges de l'église abbatiale, façades et toitures ses bâtiments abbatiaux (avenue Jean Jaurès) cad 1989 HV 763 inscription par arrêté du 29 février 1964 (sur la commune de Bourges)	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-DOULCHARD	AS1	Captage" le Prédé" (périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée)	- arrêté préfectoral n°2001-1-258 du 27 février 2001	Communauté d'agglomération de Bourges Plus 23 boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
SAINT-DOULCHARD	EL7	Chemin rural : * CR 71 des Paradis de la RN 76 à la VC 8 approuvé par le Préfet du Cher le 10 juin 1968	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 chapitre III abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Saint Doulchard Avenue du Général de Gaulle 18230 Saint Doulchard	
SAINT-DOULCHARD	EL7	- Voie communale : * Rue du Rateau – rue M Lebrun approuvé par le Préfet du Cher le 13 décembre 1962	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 chapitre III abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Saint Doulchard Avenue du Général de Gaulle 18230 Saint Doulchard	
SAINT-DOULCHARD	EL7	VC 15 rue P Michot partie comprise entre la RN 76 et la rue M Lebrun approuvé par décision de la commission départementale du 25 juillet 1931	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 chapitre III abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Saint Doulchard Avenue du Général de Gaulle 18230 Saint Doulchard	
SAINT-DOULCHARD	EL7	VC 8 de Malitorne pour partie comprenant les rues des Coupances et des Verduns approuvé par le Préfet du Cher le 10 juin 1966	* Voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 chapitre III abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales Mairie de Saint Doulchard Avenue du Général de Gaulle 18230 Saint Doulchard	
SAINT-DOULCHARD	I3	Installation annexe située sur la commune : * St Doulchard CI- livraison	AP N°2016-DDCSPP-057 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux-Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-DOULCHARD	I3	Canalisation DN100-1995-BRT St Doulchard CI	AP N°2016-DDCSPP-057 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux-Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAINT-DOULCHARD	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°2 Marmagne-St-Doulchard	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport : RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-DOULCHARD	I4	- Réseau de transport : * Poste de transformation d'énergie électrique, 90 Kv Les Rivages	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport : RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-DOULCHARD	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 St-Doulchard-St-Germain-du-Puy	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport : RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-DOULCHARD	I4	- Réseaux de distribution : - lignes HTAet BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution : ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-DOULCHARD	I4	- Réseau de transport : * Poste de transformation d'énergie électrique, 90 Kv Saint-Doulchard	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport : RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-DOULCHARD	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Rivages (les)-St-Doulchard	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport : RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-DOULCHARD	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Marmagne-St-Germain-du-Puy	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport : RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-DOULCHARD	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Marmagne-St-Doulchard	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport : RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-DOULCHARD	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Mazières- Rivages (les)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport : RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-DOULCHARD	I4	- Réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Paradis (le)-St-Doulchard	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport : RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-DOULCHARD	I4	- Réseau de transport : * Poste de transformation d'énergie électrique, 90 Kv Le Paradis	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport : RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-DOULCHARD	INT1	Cimetière	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
SAINT-DOULCHARD	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Yèvre, Moulon, Auron et Langis)	arrêté préfectoral le 24 mai 2011	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-DOULCHARD	PM2	Site exploité par la SNC WOREX – sis 2 rue du Paradis	- Article L515-10 du code de l'environnement - Article L 126-1 du code de l'urbanisme - AP n° 2012-DDCSPP-093 du 6 juin 2012	SNC WOREX 2 rue du Paradis 18230 SAINT DOULCHARD	
SAINT-DOULCHARD	PT1	Centre de Bourges / place Marcel Plaisant n° 0180140001 zone de garde r = 500 m zone de protection r = 1500 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex2	
SAINT-DOULCHARD	PT1	Centre de Bourges / 224 rue Louis Mallet zone de garde r = 500 m zone de protection r = 1500 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex2	
SAINT-DOULCHARD	PT2	Liaison hertzienne de Bourges / 224 rue Louis Mallet à Neuvy deux Clochers / Les Usages zone spéciale de dégagement l = 134 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex2	
SAINT-DOULCHARD	PT3	Câble GD 468.02	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-DOULCHARD	PT3	Câble RG 18084	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-DOULCHARD	PT3	Câble RG 18144	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-DOULCHARD	PT3	Câble FO 02 404	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-DOULCHARD	PT3	Câble RG 18718.01	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-DOULCHARD	PT3	Câble RG 18059	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-DOULCHARD	PT3	Câble RG 18724	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-DOULCHARD	PT3	Câble GD 72.01	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-DOULCHARD	T1	ligne de Vierzon à Saincaize raccordement de Bourges au poste C de Pont Vert	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-DOULCHARD	T1	Ligne Auxe-Juranville à Bourges n° 682000	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	
SAINT-DOULCHARD	T5	Aérodrome de Bourges plan ES 401 à index 1 plan DS 401 à index 1	arrêté ministériel du 30 mars 1988 - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 14321 44343 Bouguenais Cédex snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr	
SAINT-DOULCHARD	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI Cédex	
SAINT-GERMAIN-DU-PI	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'Agglomération Bourges Plus 23 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
SAINT-GERMAIN-DU-PI	AC1	Les quatre vents, route de St Michel sur la commune de Bourges Domaine "des quatre vents" : puits à manège, y compris les puits, l'auge en pierre et les éléments mécaniques subsistants (Cad 1967 AN 363) Inscription par arrêté du 11 mars 1987	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-GERMAIN-DU-PI	AC1	Château de Turly (commune de Saint-Michel-de-Volangis) : Cad AL N° 8.9.10.11.12.13.14.15.16.17.18.19, AM N° 1.2.3.4.5 inscription par arrêté du 16 décembre 2020	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-GERMAIN-DU-PI	I3	Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Canalisation DN200-1989- Ste Solange à St Michel de Volangis	AP N° 2016-DDCSPP-061 du 5 février 2016	GRTgaz Pôle exploitation centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	I3	Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Cananlisation DN150-1989- BRT St Michel de Volangis	AP N° 2016-DDCSPP-061 du 5 février 2016	GRTgaz Pôle exploitation centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	I3	Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Canalisations DN100-1995-BRT St Douillard CI	AP N° 2016-DDCSPP-061 du 5 février 2016	GRTgaz Pôle exploitation centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	I3	Installation annexe non située sur la commune mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Saint Michel de Volangis	AP N° 2016-DDCSPP-061 du 5 février 2016	GRTgaz Pôle exploitation centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	I3	Canalisation DN150-1989- Ste Solange à St Michel de Volangis	AP N° 2016-DDCSPP-061 du 5 février 2016	GRTgaz Pôle exploitation centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	I4	- réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 St-Doulchard-St-Germain-du-Puy	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	I4	- réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Marmagne-St-Germain-du-Puy	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	I4	- réseau de transport : * Poste de transformation d'énergie électrique, 90 Kv Saint-Germain-du-Puy	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension)- lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	INT1	cimetière communal	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités Locales	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI) de l'Yèvre, Moulon, Auron et Langis	arrêté préfectoral le 24 mai 2011	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	PM2	site exploité par la Sté JP AUTO, rue Molière.	- AP n°2013-DDCSPP-161 du 5 août 2013	- Sté JP AUTO rue Molière 18390 ST GERMAIN DU PUY	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	PM2	site exploité par la Sté CTSP Centre, lieu-dit « Les Boubards »	- article L515-10 du code de l'environnement - article L126-1 du code de l'urbanisme - AP n°2013-DDCSPP-015 du 8 janvier 2013	- CTSP lieu-dit « Les Boubards » 18390 ST GERMAIN DU PUY	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	PT3	Câble RG 18.054	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	PT3	Câble RG 18.089	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	PT3	Câble RG 18.085	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	PT3	Câble FO 18.001	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	PT3	Câble RG 18.063	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	PT3	Câble GD 72.02	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	T1	ligne Saint-Germain du Puy – Cosne-cours-sur-Loire du PK 239,532 au PK 241,850	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 Bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	T1	ligne Vierzon – Saincaize	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 Bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-JUST	A4	L'Auron et le bras de l'Auron arrêté préfectoral du 21 août 1963	- décret n° 59-96 du 7 janvier 1959 concernant le passage des engins mécaniques d'entretien r = 4 m	D.D.T 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-JUST	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'Agglomération Bourges Plus 23 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
SAINT-JUST	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINT-JUST	I4	- réseau de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Mazières – Nèrondes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-JUST	PT3	Câble RG 18106	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-JUST	T4	aérodrome d'Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Balisage : articles L281-1 à L281-4 – R243-1 à R243-3 – D243-1 à D243-8 du code de l'aviation civile Arrêté ministériel du 23 août 1973	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SAINT-JUST	T5	aérodrome d'Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	Dégagement - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-JUST	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-MICHEL-DE-VOL	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'Agglomération Bourges Plus 23 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
SAINT-MICHEL-DE-VOL	AC1	Château de Turly : ensemble des éléments bâtis et non bâtis Cad C 256.257.258.259.260.261.262 lieu-dit "les Grands Jardins", C 263.264.265.266.267.268 lieu-dit "Château de Turly", C 269.270.271.272.273.274.275.276.277 lieu-dit "Le Pré de la Garenne", C278.279 lieu-dit "La Garenne de Turly". inscription par arrêté du 16 décembre 2020.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-MICHEL-DE-VOL	AC1	Les quatre vents, route de St Michel sur la commune de Bourges Domaine "des quatre vents" : puits à manège, y compris les puits, l'auge en pierre et les éléments mécaniques subsistants (Cad 1967 AN 363) inscription par arrêté du 11 mars 1987	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-MICHEL-DE-VOL	I3	Installation annexe située sur la commune : * St Michel de Volangis – Livraison/Coupure	AP N° 2016-DDCSPP-064 du 5 février 2016	GRT Gaz PPôle Exploitation Centre Atlantique SService Travaux Tiers & Urbanisme 662 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 116023 ANGOULEME Cédex	
SAINT-MICHEL-DE-VOL	I3	Canalisation DN100 -1995-BRT St Doulichard CI	AP N° 2016-DDCSPP-064 du 5 février 2016	GRT Gaz PPôle Exploitation Centre Atlantique SService Travaux Tiers & Urbanisme 662 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 116023 ANGOULEME Cédex	
SAINT-MICHEL-DE-VOL	I3	Canalisation DN150 -1989- BRT St Michel de Volangis	AP N° 2016-DDCSPP-064 du 5 février 2016	GRT Gaz PPôle Exploitation Centre Atlantique SService Travaux Tiers & Urbanisme 662 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 116023 ANGOULEME Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-MICHEL-DE-VOL	I3	Canalisation DN200 – 1989- Ste Solange à St Michel de Volangis	AP N° 2016-DDCSPP-064 du 5 février 2016	GRT Gaz PPôle Exploitation Centre Atlantique SService Travaux Tiers & Urbanisme 662 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 116023 ANGOULEME Cédex	
SAINT-MICHEL-DE-VOL	I3	Canalisation DN150 – 1989- Ste Solange à St Michel de Volangis	AP N° 2016-DDCSPP-064 du 5 février 2016	GRT Gaz PPôle Exploitation Centre Atlantique SService Travaux Tiers & Urbanisme 662 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 116023 ANGOULEME Cédex	
SAINT-MICHEL-DE-VOL	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 St-Doulchard-St Germain-du-Puy	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-MICHEL-DE-VOL	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Marmagne-St-Germain-du-Puy	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-MICHEL-DE-VOL	I4	réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex	
SAINT-MICHEL-DE-VOL	PT3	Câble FO 18001	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-MICHEL-DE-VOL	PT3	Câble RG 18029	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-MICHEL-DE-VOL	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
TROUY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'Agglomération Bourges Plus 23 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	
TROUY	EL7	Voie communale : Rue du grand lac	* Voies communales : - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 chapitre III abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales : Mairie de Trouy 8 route du Subdray 18570 Trouy	
TROUY	EL7	Voie communale : * Allée Saint Sylvain	* Voies communales : - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 chapitre III abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales : Mairie de Trouy 8 route du Subdray 18570 Trouy	
TROUY	EL7	Voie communale : Rue du Château Gaillard (V.C 4)	* Voies communales : - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 chapitre III abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales : Mairie de Trouy 8 route du Subdray 18570 Trouy	
TROUY	EL7	Voie communale : Rue des Acacias	* Voies communales : - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 chapitre III abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales : Mairie de Trouy 8 route du Subdray 18570 Trouy	
TROUY	EL7	Voie communale : Rue du 8 mai	* Voies communales : - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 chapitre III abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales : Mairie de Trouy 8 route du Subdray 18570 Trouy	
TROUY	EL7	Voie communale : * Rue du Champs du Puits	* Voies communales : - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 chapitre III abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales : Mairie de Trouy 8 route du Subdray 18570 Trouy	
TROUY	EL7	Voie communale : * Allée Saint Joseph	* Voies communales : - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 chapitre III abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales : Mairie de Trouy 8 route du Subdray 18570 Trouy	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
TROUY	EL7	Voie communale : Avenue du Cabaret (V.C5)	* Voies communales : - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 chapitre III abrogé par décret n° 89-631 du 04/09/1989	* Voies communales : Mairie de Trouy 8 route du Subdroy 18570 Trouy	
TROUY	I4	Réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution : ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
TROUY	I4	Réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Mazières-Rivages (les)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
TROUY	I4	Réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Dun-Mazières-Orchidées (les)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
TROUY	I4	Réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Buis (les)-Marmagne-Mazières	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
TROUY	I4	Réseaux de transport : * Liaison 400 Kv N°2 Bayet-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
TROUY	I4	Réseaux de transport : * Liaison 400 Kv N°1 Bayet-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
TROUY	INT1	cimetière	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
TROUY	PT1	Station de Bourges (Bourges -Aérodrome) zone de garde r = 1000 m	Décret ministériel du 1er juillet 1985 n° CCT 1824002 Plan STN N° 921 du 9 janvier 1994 r = 1000 m	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 14321 44343 Bouguenais Cédex snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr	
TROUY	PT2	Radar station météorologique zone primaire de dégagement r = 400 m zone secondaire de dégagement r = 2000 m	Décret du 23 juin 1993 Plan n° CCT : 18 25 001.	Centre Départemental de la Météorologie 13 rue Charles Durand 18000 Bourges	
TROUY	PT3	Câble RG 19405.02	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
TROUY	PT3	Câble RG 19405.03	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
TROUY	PT3	Câble FO 228	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
TROUY	PT3	Câble RG 18725	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
TROUY	PT3	Câble RG 18033	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
TROUY	PT3	câble GD 19405	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
TROUY	T5	Aérodrome de Bourges plan ES 401 à index 1 plan DS 401 à index 1	arrêté ministériel du 30 mars 1988 - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	Direction de l'Aviation Civile Département SNIA Ouest Pôle de Nantes Zone aéroportuaire - CS 14321 44343 Bouguenais Cédex snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr	
TROUY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI Cédex	
VORLY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté d'agglomération de Bourges Plus 23 boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VORLY	AC1	Eglise Saint-Saturnin : Le Bourg (cad. A2, 128) : inscription par arrêté du 26 janvier 1927	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VORLY	AC1	Château de Bois-Sir-Amé (Bois Trousseau) : - tous les éléments bâtis et les sols du château, lieu-dit Bois Sir Amé Cad B 365.366.367.368.369.371.740.796.797.798.799.800.801.802.803 section B : inscription par arrêté du 10 avril 2019 - Porte de la chapelle (cad. B4, 369) : classement par arrêté du 14 mars 1924. - Tour carrée sud-est : classement par arrêté du 22 juin 1931.	Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles) - concernant les immeubles classés : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine - concernant les immeubles inscrits : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine - concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L 621-32 du code du patrimoine	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VORLY	I4	- réseaux de transport : * Liaison 400 Kv N°1 Bayet-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VORLY	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 Kv N°1 Dun-Mazières-Orchidées(les)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VORLY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VORLY	I4	- réseaux de transport : * Liaison 400 Kv N°2 Bayet-Marmagne	<ul style="list-style-type: none"> - Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique 	<ul style="list-style-type: none"> * réseaux de transport RTE – GMR Sologne 21 r Pierre et Marie Curie 45140 INGRE 	
VORLY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	<ul style="list-style-type: none"> Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18 	<ul style="list-style-type: none"> Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex 	